



# Centre Communal d'Action Sociale

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 27/06/2023

### *-Actes communicables-*

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ludovic Gabrel, Président.

**Membres présents** : Ludovic Gabrel, Président ; Annick Braud, Elue ; Patricia Palus, Elue ; Alain Barbier Elu ; Jean Delabroye, Nommé ; Marie France Deleu, Nommée ; Jean Claude Laignel, Nommé ; Alain Babaut, Elu ;

**Pouvoirs** : Céline Leclerc, Nommée avait donné pouvoir à Annick Braud,

**Membres excusés** : Bernard Caron, Nommé ; Virginie Rousselle, Elue ; Annie Babaut, Nommée ; Grégory Maufroy, Elu ;

#### 1. Appel des Membres du Conseil d'Administration

#### 2. Désignation du secrétaire de séance

Virginie QUAILLET

#### 3. Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil d'Administration

Adopté à l'unanimité par les membres présents au dernier Conseil d'Administration du CCAS

#### 4. Communications

##### a. Aides alimentaires et financières

La commission permanente s'est réunie le 20/06/2023 pour étudier 18 dossiers

<b>Nombre de bénéficiaires au 25/05/2023</b>		<b>32</b>
<b>Dépannages (non comptabilisés dans le comptage)</b>	Aide ponctuelle	
	Reportée – sans suite	
Nouvelle demande	Accordée	0
	Refusée	1
Révision	Renouvelée	14
	Sortie	3
<b>Nombre de bénéficiaires au 20/06/2023</b>		<b>29</b>

Les dossiers à caractère confidentiel sont consultables au CCAS dans le cadre strictement défini dans le Règlement Intérieur.

**La prochaine commission permanente aura lieu le mardi 29/08/23 à 14h00 au CCAS**

##### b. Dossiers d'aide sociale

2 dossiers de demande d'aide sociale pour hébergement de personnes âgées

## 5. Délibérations

### a. 23 D 17 Convention CdG mission de médiation

Le président du CCAS doit proposer un système de médiation à destination de ses agents en cas de désaccord entre 2 agents ou entre lui et 1 agent. Le CDG propose cette mission.

Le Président propose à l'assemblée,

La lecture de la convention annexée à la présente délibération,  
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,  
DECIDE : d'autoriser le Président du CCAS à signer la convention.

*Adopté à l'unanimité.*

### b. 23 D 18 Convention Taxi

Depuis 1992, le CCAS propose une aide facultative, à ses administrés, de + de 65 ans ou ayant un problème de handicap, sous la forme d'une prise en charge partielle d'un transport intra-muros par une société de taxi.

La convention 2020-2023 se termine au 30/09/2023.

4 artisans taxi ont été sollicités, seule la Société Estienne a répondu. La proposition tient compte d'une augmentation de tarif calquée sur l'arrêté préfectoral, à savoir 7.30€ pour 1 course, ainsi que la suppression de la remise du prestataire qui est répercutée de façon équitable entre le CCAS et l'utilisateur.

<b>Course simple</b>	Part bénéficiaire	3.65 €uros
	Part CCAS	3.65 €uros
<b>Aller-Retour</b>	Part bénéficiaire	7.30 €uros
	Part CCAS	7.30 €uros

En outre, le Conseil d'Administration du CCAS autorise le Président à signer la convention fixant les conditions de ce partenariat à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 et pour une durée de 3 ans (transmise en annexe).

Le Président propose à l'assemblée,

La lecture de la convention annexée à la présente délibération,  
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,  
DECIDE : d'autoriser le Président du CCAS à signer la convention.

*Adopté à l'unanimité.*

## 6. Divers

### a. Démission d'un administrateur nommé

M. Bernard Caron a adressé ce jour une lettre de démission à M. le Président et à Mme la Vice-Présidente. Conformément au Code de l'action Sociale et des Familles, et notamment aux articles R123-11 et 12, Monsieur le Maire doit procéder à son remplacement sous 2 mois. Madame Braud invite les administrateurs à proposer des candidats au poste de représentant des séniors au sein du Conseil d'Administration.

### b. Rappel plan Canicule